



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
6 JUIN 2008
15h00 Grimaud Salle Beausoleil**

PROCES-VERBAL

Ont assisté à l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2008 :

Pour les communes :

Florence LANLIARD, maire de Plan de la Tour,
Annick NAPOLEON, maire de Cavalaire
Alain BENEDETTO, maire de Grimaud,
Roland BRUNO, maire de Ramatuelle,
Gabriel CIARIMBOLI, maire de La Mole,
Jean-Claude DELETANG, maire de La Garde-Freinet,
François GIMMIG, maire de La Croix-Valmer,
Jean-Pierre TUVÉRI, maire de Saint-Tropez,
Yvon ZERBONE, maire de Gassin,
Dominique CORDOLA, adjointe au maire du Rayol-Canadel,
Brigitte LACREUSE, conseillère municipale du Thoronet,
Martine MARCEL, conseillère municipale de Pierrefeu du Var,
Evelyne SERDJENIAN, adjointe au maire de Saint-Tropez,
Noël BOURNIER, conseiller municipal de La Londe les Maures
André DAZIANO, adjoint au maire de Vidauban,
André LANZA, conseiller municipal de Grimaud,
Alain MEUNIER, adjoint au maire du Luc en Provence,

Autres membres de l'A.P.P.M. :

Jean-Michel COUVE, député du Var, président de l'A.P.P.M.,
Thierry GACHON, représentant de la FNAIM du Var,
Bernard FARACO, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var,
Alain JANET, président de l'Union Professionnelle Artisanale du Var,
Yves Eric MASSIANI, représentant de l'Union nationale des associations de professions libérales du Var,
Roque PERTUSA, représentant de la Chambre d'agriculture du Var,
Jean-Daniel TAVE, représentant de la Chambre des Métiers du Var,
Bertrand DESCHAMPS, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var-
Golfe de St-Tropez,
Liliane MAILLARD, représentante de l'Union Patronale du Var - Golfe de St-Tropez,

Autres personnes présentes :

Annick SORASSO, secrétaire générale adjointe de la Sous-préfecture de Draguignan,
Philippe CHESNEAU, vice-président du Conseil Région PACA,
Bernard ROLLAND, conseiller général du Canton de Grimaud, représentant du président
du Conseil général,
Sylvain ROSIQUE, adjoint au maire de Sainte-Maxime,
Louis VALENTIN, président du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteur du Var,
Roger DREUX, Office National des Forêts du Var,
Guillaume CHEVRON VILLETTE, association de défense du bassin d'emploi agricole et
viticole de la plaine des Maures,
Alain FRAPPA, conseil général du Var - service Aménagement du territoire,
Jean-François ANDRE, collaborateur du maire de Plan de la Tour,
Cécilia BROVIA, Comité des Elus/ APPM
Mathias BASLÉ, syndicat du SCoT des cantons de Grimaud et Saint-Tropez,
Eric SCHMIDT, Cabinet CEIS,
Stéphane DE PONCINS, SDP Conseils,
Julien GOMEZ, SDP conseils.

Ont donné pouvoir : Anne Marie COUMARIANOS,

Un rapport détaillant les points de l'ordre du jour est distribué en séance.

Alain BENEDETTO accueille les participants dans sa commune et donne la parole au
Président de l'APPM, Jean-Michel COUVE.

Le Président remercie les participants de leur présence, particulièrement Mme SORASSO,
représentante de Mme le Sous-préfet, ainsi que M. CHESNEAU, Vice-président du Conseil
Régional, en charge du développement des territoires.

Avant d'aborder l'ordre du jour, il tient à exprimer quelques observations générales sur le
projet de Pays des Maures.

Il rappelle sa démarche de développement durable en ce qui concerne le devenir du
territoire des Maures et les raisons qui ont amené à ce projet de « Pays des Maures »,
aujourd'hui finalisé, et présenté à l'assemblée.

Il rappelle, aussi, que cette initiative n'était pas simplement issue du concept d'un élu mais
qu'elle a été partagée et soutenue par le Conseil Economique et Social Régional, qui avait
organisé, en juin 1999, une réunion, à Saint-Tropez, sur ce thème, et une volonté quasi-
unanime exprimée par les acteurs du territoire.

Il rappelle également les fondements de la loi « Pasqua », qui a créé les Pays. L'esprit de
cette loi était de compléter la loi dite « Chevènement », qui incitait à des regroupements
intercommunaux, à l'échelle des bassins de vie. La loi « Pasqua » de 1995, révisée par la loi
« Voynet » de 1999, devait permettre à des bassins de vie, de se regrouper pour élaborer et
mettre en œuvre des projets de développement dans le cadre de « Pays ».

Il fait également le rappel des différentes étapes de ce dossier élaboré dans une large concertation avec les partenaires privés, institutionnels et politiques.

Ce projet, aujourd'hui finalisé, pourra être déposé en Préfecture de Région dans le but d'une prise en compte au niveau des collectivités, de l'Etat et même de l'Europe.

Le Président informe les membres de l'assemblée de l'intérêt que porte, en général, les instances européennes en ce qui concerne la protection des forêts méditerranéennes contre les risques d'incendies.

VOLET STRATEGIQUE

1/ PRESENTATION DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PAYS DES MAURES FINALISE.

MM. SCHMIDT et de PONCINS exposent et commentent le projet de Pays, la Charte, les actions envisagées, etc...

Document distribué en séance.

Jean-Michel COUVE rappelle que, fondamentalement, les Pays ne constituent pas un échelon territorial administratif supplémentaire et surajouté aux collectivités communales et intercommunales.

Il s'agit de territoires regroupant des collectivités sur la base d'un projet de développement partagé et concerté entre les élus et les représentants socioprofessionnels.

La structure du Pays peut n'être composée que d'une équipe restreinte chargée, essentiellement de l'organisation et de l'animation de l'assemblée, le « Conseil de Développement ».

Il rappelle les 3 strates territoriales composant l'espace du « Pays des Maures » :

- le sillon agricole, qui vit par lui-même, ne bénéficiant d'aucune façon du massif
- le massif, qui représente bien souvent une charge plus qu'une ressource pour les propriétaires, qui est très fragilisé par des incendies récurrents, et très contraint réglementairement, empêchant le retour de son exploitation par l'homme ;
- le littoral qui tourne le dos au massif et subit la sur fréquentation estivale et une forte pression foncière.

Le fondement du projet présenté consiste à lier économiquement et socialement ces 3 strates territoriales en une même unité de développement durable, afin de partager leurs atouts tout en réduisant leurs contraintes...

Le but étant également de capter des financements de la part de l'Union Européenne.

Stéphane de PONCINS explique notamment que le projet de Pays repose sur un « contrat » et un projet d'actions.

Jean-Michel COUVE explique qu'il est de la responsabilité des élus locaux de proposer aux services de l'Etat, un projet territorial de développement. En l'absence de cette expression d'une vision collective et globale marquant une volonté politique, on ne peut s'étonner que l'Etat soit enclin à n'imposer que des mesures de pure protection.

M. le Président demande s'il y a des observations concernant cet exposé, et particulièrement les actions proposées.

M. VALENTIN demande des explications supplémentaires concernant le « Centre Environnemental ». M. le Président explique qu'il s'agit d'une proposition d'accompagnement du projet de la « Réserve Biologique Intégrale » et de la « Réserve Naturelle de la Plaine des Maures ». C'est la proposition d'un échange « donnant-donnant, gagnant-gagnant ». En effet, au titre du développement durable, les élus souhaitent un Centre de recherche et d'information susceptible de mettre en valeur les richesses environnementales de ces territoires. Ce projet devra être construit en partenariat avec le Parc National de Port Cros, les Universités et des partenaires privés...

Sur l'action n° 3, à savoir l'étude de faisabilité d'un pôle de développement économique, **Jean-Michel COUVE** précise que cet espace, au confluent de 3 autoroutes liant à moins d'une heure, 3 aéroports internationaux (Nice, Marseille, Toulon-Hyères), dispose d'atouts exceptionnels, dans la perspective d'une future gare LGV « Centre-Var ». De plus, ces espaces devront faire l'objet d'études poussées en ce qui concerne la maîtrise du foncier pour préparer l'avenir. Une utilisation désordonnée et abusive des terrains engendrerait une très certaine spéculation foncière.

M. MASSIANI observe que ce Pays pourra être un trait d'union entre les différentes composantes du massif des Maures. Il explique qu'il faudra d'avantage associer les populations, par la mise en place d'une communication plus développée.

M. COUVE précise, à ce sujet, qu'il existe, d'ores et déjà, un site de l'association de l'APPM (<http://www.pays-des-maures.org>) et que le futur site Internet promotionnel prévu dans la collection Latitude-Gallimard, intégré dans le « Pôle d'Excellence Rurale » du Golfe de Saint-Tropez, pourra apporter des réponses aux besoins d'une meilleure communication.

M. VALENTIN revient sur la création de la Réserve Naturelle, qui concerne fortement les viticulteurs et propriétaires forestiers, sans qu'ils aient été associés à ce projet. Il fait donc part de ses craintes. M. COUVE répond qu'il a adressé, le 22 décembre 2006 et à ce sujet, un courrier au Préfet lui faisant part de son opposition de fond et de forme au projet actuel, en lui demandant que soit prise en considération la nécessaire valorisation des espaces en terme socio-économiques.

M. PERTUSA considère le projet de « Pays des Maures » convaincant et souligne qu'il a été créé grâce à la participation active de l'ensemble des membres associés. Il aimerait connaître la position, à son sujet, des nouveaux élus.

Il déplore les multiples difficultés réglementaires qui rendent, actuellement, difficile, voire impossible, le retour des activités agro-sylvo-pastorales pour une revitalisation de la forêt. Il rappelle aussi, pour que cette question ne soit pas omise, l'importance de la ressource en eau sur ce territoire.

M. TAVE considère le projet de Pays des Maures bien fondé et émet la proposition que soit pris en compte dans le cadre du projet celui de l'Union coopérative d'achat de Boucherie.

Mme LACREUSE met l'accent sur les difficultés connues par l'artisanat sur ce territoire et demande que l'ensemble de ses activités soit bien pris en compte.

M. MEUNIER, adjoint au Luc en Provence, informe l'assemblée que l'équipe municipale du Luc en Provence va prendre connaissance, plus précisément, de ce dossier afin que le Maire fasse connaître son avis. Il tient, cependant, à exprimer certaines réserves concernant la dimension environnementale qui lui semble trop peu prise en compte (déchets, eau, ...), alors que la dimension économique l'est largement. Il attire l'attention sur sa crainte que la future LGV ne soit bénéfique, au bout du compte, qu'aux Gares de départ et d'arrivées du tronçon. Il tient aussi à ce que soit renforcée la participation des populations et éclairée la question sociale concernant les travailleurs.

M. COUVE prend note de ces remarques qui seront portées au procès verbal. Il précise qu'un certain nombre de questions touchant au mode de vie des populations, ne relèveront pas forcément du Pays mais, surtout, des territoires et bassins de vie (les communautés de communes).

M. BRUNO fait le constat que, parmi les 10 actions projetées et présentées, la principale propose la mise en œuvre des actions déclinées dans la Charte Forestière, alors que celle-ci concerne un périmètre plus important que celui du Pays. Il rappelle à ce sujet, le projet de création d'un Syndicat Mixte Forestier qui serait destiné à recouvrir l'entier périmètre de la Charte, tout en rappelant, qu'en l'état actuel, il n'a pas connaissance de plus de précision à ce sujet.

Préoccupé par le nombre de projets différents conçus ou élaborés sur ce périmètre, il aimerait comprendre comment ils vont pouvoir s'articuler les uns avec les autres, pour éviter le phénomène du « Mille Feuilles ».

M. COUVE lui répond que le projet de Pays intègre bien, pour ce qui concerne son territoire, ce que la Charte forestière prévoit pour l'ensemble du massif. Selon lui, il ne devrait pas y avoir inadéquation ou contradiction, entre le projet de développement durable du Pays et la mise en Œuvre de la Charte Forestière.

M. CHESNEAU dit que ce n'est pas à la Région de choisir tel ou tel type de structure de mise en œuvre des politiques. Il se dit plutôt satisfait de voir une multiplicité d'initiatives qui dénotent d'une forte volonté des acteurs d'agir ensemble pour ce territoire des Maures. Il explique que si, aujourd'hui, il y a une impression de « Mille-feuilles », la Région n'en est en rien responsable, que ce sont les élus locaux qui doivent en décider. Il précise que plus on attendra pour passer concrètement à des faits, plus cela sera compliqué, de nouveaux projets risquant de venir s'ajouter à ce « mille-feuilles ». Il faut donc que les acteurs locaux décident des voies à suivre. A défaut, ce territoire subirait l'expansion des territoires voisins mieux organisés. Pour lui, les projets de Pays et de Syndicats mixtes peuvent être, pour le moment, complémentaires, sachant que les notions d'outil, de périmètre, d'organisation sont évolutives. Il demande d'agir vite, maintenant. Il prône, en tout cas, un développement multipolaire du Var, dans lequel le massif des Maures aurait un rôle important à jouer.

M. BRUNO le remercie pour ces explications, et **M. COUVE** abonde en son sens en proposant que soit maintenant déposé le projet de Pays des Maures en Préfecture de région.

M. ROLLAND demande au représentant du Conseil Régional la position de la Région PACA concernant, en général, la politique des territoires (de Scot) mise en place par le département, et comment il entrevoit l'harmonisation de ces territoires avec les différentes structures évoquées, aujourd'hui.

M. CHESNEAU invite le Département à débattre avec la Région de ce sujet, ce qui a, d'ailleurs, été proposé au Président du Conseil Général sans avoir abouti pour le moment. Il recherche une coopération entre l'Etat, la Région et le Département sur ce sujet, en associant bien évidemment les acteurs locaux.

M. COUVE aborde ensuite la question de l'organisation du Pays avec tout d'abord, la mise en place d'un Conseil de Développement et la création d'une équipe d'animation. Il rappelle que les pays ne doivent pas constituer une strate administrative en supplément des collectivités locales, de leur regroupement en bassin de vie, ni même des syndicats intercommunaux.

Sur le territoire concerné, il existe déjà des structures aptes à mettre en œuvre les actions projetées (communautés de commune, syndicat intercommunaux...). A ce titre, l'équipe du futur Pays devra avoir pour principale mission l'animation du Conseil de Développement, l'organisation et l'administration de son fonctionnement et le suivi des dossiers. Ainsi, une équipe, constituée au minimum d'un chef de projet, d'un chargé de mission et d'un collaborateur, devrait suffire à faire fonctionner le Pays.

M. TUVÉRI constatant qu'il manque d'information sur ce dossier, déclare qu'il ne peut se positionner à son sujet et demande qu'il soit présenté et discuté au niveau des nouveaux conseils municipaux.

M. COUVE rappelle que ce projet a été largement discuté et concerté par l'ensemble des élus du territoire depuis 2000. Il lui paraît difficile de reprendre les consultations à la base, à chaque nouvelle élection. Il propose que chacun des nouveaux maires lui expose son avis par écrit en exprimant les questions qu'ils se posent et argumentant les éventuelles oppositions sur un certain nombre de sujets. Ces éléments seront pris en compte mais il considère que ce projet tel qu'il a été conduit depuis presque 10ans, doit, maintenant, être déposé auprès du Préfet de Région et du Préfet du Var.

Après cet exposé, le président confirme qu'il déposera prochainement le projet auprès du Préfet de Région et du Préfet du Var.

M. le Président remercie les intervenants pour cet échange d'idées, et propose ensuite de passer au volet administratif de l'Assemblée Générale.

1/ BILAN D'ACTIVITE 2007. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2007 ET DU RAPPORT DE GESTION. AFFECTATION DES RESULTATS DE 2007.

1-a : BILAN D'ACTIVITE

Les travaux de l'association :

Lors de l'Assemblée Générale du 22 mars 2007, la mission d'achèvement du projet de développement du Pays des Maures a été confiée à la société C.E.I.S. (Compagnie Européennes d'Intelligence Stratégique), pour un montant de 70564 €.

Les nombreuses interventions du Président de l'A.P.P.M. ont permis d'obtenir, fin 2006, sur décision du Premier Ministre, Dominique de VILLEPIN, une nouvelle aide financière de 35 000 € à l'A.P.P.M. pour lui permettre de parachever son projet et engager une étape de communication en direction des populations concernées.

Courant 2007, de nombreuses rencontres ont eu lieu avec les divers intervenants et acteurs du territoire des Maures, permettant d'étayer l'avant projet de développement et de débattre des enjeux pour le territoire.

L'année 2007 a été marquée par les périodes électorales des présidentielles et législatives, et plus récemment par les campagnes des municipales et cantonales.

Les travaux se sont, toutefois, poursuivis jusqu'au début de 2008.

Le projet de développement durable du territoire des Maures, et en particulier le projet de Charte de Pays, a été rédigé par le cabinet d'études qui a accompagné l'association dans ces travaux (CEIS et SdP Conseils).

L'évolution du contexte :

De multiples initiatives ont été engagées sur le territoire du massif des Maures : outre la Charte forestière, la réflexion engagée par la Région PACA quant à l'avenir des Maures, les politiques départementales de territoires et de massif, la démarche expérimentale de Gestion Intégrée des Zones Côtières, et plus récemment, la procédure de redéfinition du périmètre du Parc National de Port Cros, le projet de Réserve Naturelle de la Plaine des Maures et la Réserve Biologique Intégrale du massif...

Ces initiatives peuvent être bénéfiques pour les Maures si elles concourent à la promotion de l'unité et du développement durable de ce territoire ; mais elles peuvent aussi être pénalisantes si elles accentuent encore l'écartèlement des Maures entre des enjeux territoriaux antagonistes.

La Charte forestière, élaborée à compter de 2001, a été approuvée par son comité de pilotage le 26 janvier 2006. Ce document ambitieux comporte un grand nombre de propositions d'actions, une trentaine, classées en 6 thèmes.

- 1 - *Maîtrise du développement de l'habitat en forêt (missions de conseil et d'assistance) ;*
- 2 - *Coordination des actions pour la D.F.C.I. (les communautés, syndicats et communes isolées concernées, gardant leurs compétences opérationnelles) ;*
- 3 - *Création d'un Centre d'Information et d'Interprétation du massif (Structure d'animation pédagogique et touristique) ;*
- 4 - *Appui, suivi et évaluation de projets pilotes (dans les domaines du bois-énergie, de la*

remise en exploitation de la subéraie, et de l'implantation d'activités agricoles en forêt) ;

5 – Protection patrimoniale et relation avec les usagers, chasseurs, forestiers, archéologues, etc... (très complémentaire du thème 3) ;

6 – Animation et communication en direction des acteurs forestiers, notamment les propriétaires (très complémentaire des thèmes 3 et 5).

Pour la mise en œuvre de cette Charte, l'association des communes forestières (COFOR) a proposé la création d'un Syndicat mixte associant communes et EPCI du massif, ainsi que la Région et le Département. Il serait en cours de création.

Le Conseil Général du Var a mis en œuvre des politiques territoriales : contrats dits « de territoire » avec les espaces à enjeux (Scot), ainsi que plusieurs schémas départementaux thématiques : déplacements et transports, espaces naturels sensibles, alimentation en eau potable, tourisme, ... Quant à la politique dite « de massif », le Conseil Général l'a présentée comme un moyen de mise en cohérence et de programmation d'actions, semble-t-il, exclusivement consacrées à la D.F.C.I., ce qui ne répondrait que très partiellement à l'exigence d'aménagement et de développement durable du massif.

La Réserve Biologique Intégrale du massif des Maures est un projet qui paraîtrait, a priori, en contradiction totale avec notre approche du sujet : 3 000 hectares de forêts au cœur du massif des Maures, exclusivement voués à la protection.

Pour autant, après avoir rencontré les dirigeants de l'Office et après une visite sur place avec le Directeur de l'Environnement de l'ONF, le Président de l'A.P.P.M. a considéré que cette initiative ne présentait pas les inconvénients qu'on pouvait craindre et pouvait être approuvée, à la condition que l'équilibre entre protection et mise en valeur soit trouvé à l'échelle du massif et du territoire des Maures. D'autre part, les responsables de l'O.N.F. se sont déclarés ouverts à toutes propositions concernant la valorisation en termes de communication ou d'expérimentation sur le territoire de la RBI.

Le projet de Réserve Naturelle de la Plaine des Maures, sur 5 265 hectares, qui faisait suite au PIG de la Plaine des Maures, a été conduit par les services de l'Etat sans une concertation suffisante.

Jean-Michel COUVE a indiqué au Préfet du Var, par courrier en date du 22 décembre 2006, son opposition à cette initiative, non pas seulement sur le fond, mais également sur la méthode.

Il a, en particulier, fait référence aux études déjà engagées par la Région et l'A.P.P.M., et a demandé au Préfet de surseoir à la création de la Réserve en mettant en œuvre une meilleure concertation. Cette création ne semble, en effet, pas aller dans le sens de ce que nous proposons en termes de développement durable pour la Plaine et le territoire des Maures, c'est-à-dire, non seulement la conservation des milieux et des espèces fragiles, mais également la mise en valeur des espaces. Pour autant, le commissaire enquêteur a donné un avis favorable au projet moyennant quelques adaptations ?

L'extension du périmètre du Parc National de Port Cros a été proposée par ses dirigeants, suite à une évolution législative. Plusieurs communes du littoral des Maures sont parties du périmètre d'étude de cette évolution (Bormes, La Londe, Le Lavandou, Le Rayol-Canadel, Cavalaire, La Croix-Valmer et Ramatuelle), et cela constitue une source supplémentaire d'interrogations. Il s'agit de rendre ces communes littorales solidaires de la préservation des îles d'Or, qui sont le prolongement en mer du massif des Maures, et du plan d'eau ainsi délimité.

Les responsables du Parc se sont interrogés sur l'extension à donner à ce périmètre optimal, selon la terminologie de la loi du 14 avril 2006, et à l'aire d'adhésion.

Après avoir envisagé l'hypothèse d'une zone incluant les bassins versants des cours d'eau de la crête des Maures à la mer, ils ont privilégié un espace plus restreint, ce qui conduirait à détacher les communes littorales du massif afin de conforter leur parenté avec l'espace littoral. Cette démarche, en cours d'étude, et qui doit trouver sa conclusion en 2009, peut paraître en contradiction avec le principe d'unité que proposent pour les Maures, aussi bien les tenants du projet de Pays, porté par l'A.P.P.M. que ceux d'un Parc Naturel Régional des Maures.

Le Conseil Régional PACA a fait réaliser une étude portant sur la future « gestion » du territoire des Maures, entre 2006 et 2007. Les travaux engagés par la Région devraient s'achever le 10 juillet 2008 après deux ultimes ateliers réunis fin mai sur les thèmes « quel projet pour les Maures ? » et « Quelle structure pour les Maures ? ».

Compte tenu de l'avancée des travaux de l'A.P.P.M., son président a organisé une entrevue afin d'envisager une coordination entre les deux démarches.

Les services de la Région n'ont pas réduit leur vision à la seule hypothèse d'un Parc Naturel Régional auquel ils réfléchissent depuis de nombreuses années et semblent ne pas exclure, a priori, la perspective d'un Pays.

Cependant, du fait des différences fondamentales entre Pays et PNR, la démarche de Pays des Maures pourrait être considérée comme un fil conducteur susceptible de fédérer les différents projets, à la condition que ce soit en cohérence et partenariat avec le Conseil Général du Var et le Conseil Régional PACA.

Le rapport d'activité 2007 est approuvé.

1-b : COMPTES 2007 :

Les comptes 2007 ont été établis par le cabinet d'expert comptable BLION. Ils ont été envoyés avec la convocation à l'assemblée. Ils sont également retracés dans le rapport distribué en séance.

Monsieur BLION fait une lecture de son rapport de gestion, joint au présent procès verbal.

La présentation ci-après est la présentation établie par l'association.

LE COMPTE DE RESULTAT 2007

Produits

Les cotisations des communes : les cotisations annuelles des communes, sont depuis 2003 à 0.4 euros/ habitant (recensement 1999), elles ont donc été renouvelées identiquement en 2007.

Les cotisations des organismes : la cotisation annuelle de chaque organisme est de 153 euros.

Le total des cotisations 2007, des communes et autres membres, atteint 32 905 euros, tel que détaillé ci-dessous.

<i>Communes</i>	30 916 €
Besse-sur-Issole	718 €
Cabasse	519 €
Le Cannet-des-Maures	1 486 €
Cavalaire-sur-mer	2 116 €
Collobrières	684 €
La Croix Valmer	1 138 €
Flassans-sur-Issole	779 €
La Garde-Freinet	663 €
Gassin	1 101 €
Gonfaron	1 131 €
Grimaud	1 539 €
La Londe-les-Maures	3 536 €
Le Luc	2 969 €
Les Mayons	222 €
La Mole	321 €
Pierrefeu-du-Var	1 798 €
Pignans	1 044 €
Plan de la Tour	964 €
Puget-Ville	1 243 €
Ramatuelle	870 €
Rayol-Canadel-sur-mer	282 €
Saint-Tropez	2 217 €
Le Thoronet	616 €
Vidauban	2 960 €
<i>Autres membres</i>	1 989 €
Coordination des associations de sauvegarde	153 €
Chambre de Commerce et d'Industrie du Var	153 €
Chambre d'Agriculture du Var	153 €
Chambre des Métiers du Var	153 €
F D Syndicats d'Exploitants Agricoles du Var	153 €
Jeunes Vignerons Coopérateurs du Var	153 €
CD Jeunes Agriculteurs du Var	153 €
Union Patronale du Var	153 €
Union Professionnelle Artisanale du Var	153 €
UN des Associatifs de Professions Libérales	153 €
Fédération du BTP du Var	153 €
Chambre de l'immobilier FNAIM du Var	153 €
Comité D de randonnée pédestre	153 €

Une reprise sur amortissement de 3 288 € vient s'ajouter dans le bilan comptable.

Le total des produits d'exploitation 2007 s'élève à + 36 193 euros.

Charges

La dépense principale correspond au paiement de la mission d'assistance à l'achèvement du Projet de développement du Pays des Maures confiée au cabinet Compagnie Européenne d'Intelligence Stratégique (CEIS) accompagnée de la société SdP conseils ? Le montant total de la mission atteint 70 564 €. Un quart de la mission étant reporté en 2008, la dépense imputée sur l'année 2007 est de 52 923 €.

L'association n'a pas directement de charges de personnel et d'équipement car elle est administrée, conformément à une convention signée entre les deux parties, par le Comité des Elus du Golfe de Saint-Tropez.

L'application de cette convention, en 2007, engendre une dépense de 4 738 €.

Les autres charges de gestion sont de 244€, les honoraires comptables de 608€ et les frais de réception-mission de 2 340€.

Le total des charges 2007 s'établit en conséquence à - 64 141 euros.

Une subvention de 35 000 € accordée par l'Etat, fin 2006, pour l'achèvement du projet de Pays, est à affecter pour $\frac{3}{4}$ sur le bilan 2007, soit + 26 250 €, le dernier $\frac{1}{4}$ sera affecté en 2008.

COMPTE DE RESULTAT

	Report 2006	Exécution 2007	Report 2007
	+ 69 472		
PRODUITS 2007			
Cotisations		+ 32 905	
Subventions		+ 26 250	
Autres produits		+ 3 288	
Total Produits		+ 62 443	
CHARGES 2007			
Charges de fonctionnement		- 7 930	
Etudes		- 52 923	
Autres charges		- 3 288	
Total Charges		- 64 141	
RESULTAT 2007		- 1 698	
			+ 67 774

Le report à nouveau de 2006 était de 69 472 euros, l'affectation du résultat de 2007 en « report à nouveau », décision proposée à l'assemblée générale, portera le « report à nouveau » de l'association à 67 774 €.

LE BILAN 2007

Le bilan 2007 s'équilibre à 81 901,55 euros.

C'est-à-dire :

Le report 2007 de	+ 67 774
+ le dernier ¼ de subvention 2007 encaissée	+ 8 750
+ la somme des factures non réglées au 31/12	+ 5 378
	81 902

L'assemblée générale approuve à la majorité (abstention du Maire de Saint-Tropez) les comptes de 2007 et le rapport de gestion de l'expert comptable, tels qu'ils sont présentés et vote l'affectation du résultat (déficit de 1698 €) en « report à nouveau » dont le montant cumulé s'élève ainsi à 67 774€.

Compte tenu de la demande de démission des organismes : Jeunes vignerons coopérateurs du Var et Comité départemental de randonnée pédestre, les créances de ces deux organismes sera passé, en « provision pour créance douteuse », lors du prochain bilan.

Le Président présente également un bilan simplifié sur 3 années :

BILAN SIMPLIFIE :

	2005	2006	2007
Cotisations des membres	+ 40 256	+ 37 696	+ 32 905
Subvention sur études	+ 30 000	0	+ 26 250
Total recettes	+ 70 256	+ 37 696	+ 59 155
Salaires	- 8 391	0	0
Fonctionnement (dont convention Comité des Elus)	- 5 004	- 7 303	- 4 982
Réceptions et missions	- 2 230	- 1 174	- 2 340
Honoraires comptable	- 572	- 466	- 608
Etudes	- 45 209	- 34 684	- 52 923
Total dépenses	-61 406	-43 627	-60 853

L'assemblée générale donne quitus au président de sa gestion durant l'exercice 2007.

1-c : POINTS SUR LES ADHERENTS :

Le président fait un point sur les adhérents à l'association.

Depuis sa création, l'Association a connu quelques départs de communes :

Celui de Hyères fin 2002, suite à son intégration dans l'agglomération TPM,
Celui de Bormes les Mimosas, fin 2005,
Plus récemment celui de Sainte-Maxime, fin 2006.

Demande de retrait de communes :

Par un courrier en date du 23 novembre 2007, le Maire de Pignans a informé le Président de l'association de la décision de sa commune de se retirer de l'A.P.P.M.

Par un courrier en date du 27 mars 2008, le Maire de Ramatuelle annonçait son intention de faire délibérer sa commune sur son retrait de l'association. Ce retrait n'a pas encore été confirmé.

Demande de retrait des organismes associés :

Par courrier, respectivement en date du 24 janvier 2008 et du 22 février 2008, le Comité Départemental de Randonnée pédestre du Var et l'Association des jeunes vignerons coopérateurs du Var ont fait part de leur décision de ne plus participer à l'A.P.P.M., en particulier pour des raisons financières.

L'assemblée générale prend acte de ces démissions.

Demande d'adhésion :

Jean-Michel COUVE explique que suite à sa décision de retrait de la municipalité de Saint-Tropez, il ne représente désormais plus une commune de l'A.P.P.M. Conformément aux statuts de l'Association, il sollicite aujourd'hui son adhésion, en tant que personne physique concernée et intéressée par l'objet de l'association. Il souhaite en effet continuer à participer aux travaux du Pays des Maures.

Les statuts de l'association dispose que :

« L'Association est composée :

- des communes ou groupements de communes ayant compétences en aménagement du territoire, représentés chacun par leur maire ou président en exercice. Chacun dispose d'un suppléant désigné par l'assemblée délibérante ;*
- de personnes physiques ou morales, publiques ou privées, de nationalité française ou d'un pays européen, représentatives de la société civile c'est-à-dire des acteurs socio-économiques et associations, concernées ou intéressées par l'objet social de l'Association ; le représentant d'une personne morale et son suppléant sont désignés par l'organisme habilité à cet effet ».*

L'assemblée générale accepte l'adhésion de Jean-Michel COUVE, en tant que personne physique à l'association.

2/ ELECTION DU PRESIDENT ET RENOUELEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les statuts de l'association disposent que :

« L'assemblée générale élit en son sein et pour trois ans, un conseil d'administration composé de douze membres. »

Et que

« L'association possède un conseil d'administration, composé de douze membres à parité de représentants des communes, groupements de communes et de représentants de la société civile. Le conseil d'administration élit en son sein un président, un trésorier et un secrétaire ».

Compte tenu du renouvellement intégral des conseils municipaux et de la modification de la liste des membres de l'Association, il convient de désigner un nouveau Conseil d'administration ainsi que d'élire le président, le trésorier et le secrétaire de l'Association.

Les sortants sont Jean-Michel COUVE, André WERPIN (trésorier) et Yves Eric MASSIANI (secrétaire).

Le temps manquant, Jean-Michel COUVE propose que l'élection du Conseil d'administration soit reportée à une prochaine réunion et d'éventuellement simplement désigner le bureau.

Compte tenu que la règle impose que le bureau soit choisit parmi le Conseil d'administration il est proposé de reporter également l'élection du bureau.

L'ordre du jour de la réunion est donc interrompu.

L'élection du Conseil d'administration et du bureau, les perspectives d'activités, le budget prévisionnel et le vote des cotisations 2008 sont reportés à une prochaine assemblée générale qui sera tenue à la rentrée.

Le président propose de se revoir en septembre pour parler de la gouvernance, d'ici là, le dossier aura été déposé en Préfecture du Var, de la Région, et au Conseil régional, Conseil Général...

La séance est levée à 12h30.